

Minister of Industry,
Science and Technology and
Minister for International Trade



Ministre de l'Industrie, des
Sciences et de la Technologie et
ministre du Commerce extérieur

Statement

Déclaration

91/61

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION PRONONCÉE PAR
L'HONORABLE MICHAEL H. WILSON,
MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
ET MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
À L'OCCASION DU
FORUM SUR LES OBSTACLES AU COMMERCE INTÉRIEUR
DE L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS**

**TORONTO (Ontario)
Le 29 novembre 1991**

Je suis très heureux que vous m'ayez invité à prendre la parole à l'occasion de cette importante rencontre organisée par l'Association des manufacturiers canadiens (AMC). Votre organisme a toujours appuyé l'élaboration de politiques destinées à accroître notre prospérité, peut-être parce que ses membres apportent une contribution importante à la prospérité du Canada.

Je suis aussi très heureux de pouvoir rendre hommage à M. Laurent Thibault, pour les services remarquables qu'il a rendus, non seulement à l'AMC, mais aussi au pays. M. Thibault ne défendait pas uniquement les intérêts des fabricants, il défendait aussi les intérêts du Canada. Je sais que Laurent accomplira un travail remarquable à titre de nouveau coprésident de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Je tiens donc, en mon nom et, j'en suis certain, en votre nom à tous, à le remercier et à lui souhaiter bonne chance.

Bien avant que cela ne devienne à la mode, Laurent affirmait que la mondialisation et l'intégration de l'économie rendaient nécessaire une amélioration de la position concurrentielle du Canada, si nous voulions être en mesure de conserver nos marchés, et d'en développer de nouveaux.

Le secteur manufacturier est un maillon essentiel de la position concurrentielle du Canada, et de sa prospérité, au cours des années 90. Nous devons nous atteler à la tâche et faire en sorte que le label Canada conserve sa réputation à l'échelle internationale et que la mention « Fabriqué au Canada » soit synonyme d'une productivité et d'une qualité sans pareilles, de façon à préserver notre prospérité. Les Canadiens savent qu'ils doivent relever ce défi. Ils savent qu'ils ne peuvent plus compter sur les outils qui les ont si bien servis par le passé.

Le mois dernier, nous avons lancé l'Initiative de la prospérité. Notre objectif est d'élaborer un plan d'action qui permettrait, notamment aux entreprises, aux syndicats et aux gouvernements, de relever les défis urgents de la compétitivité. Nous devons oublier nos querelles de clocher et penser à l'intérêt de notre pays, si nous ne voulons pas être laissés pour compte par le reste du monde.

En fait, les Canadiens ne s'entendent pas sur la nature des enjeux, et cela constitue un problème. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les réactions au rapport Porter sur la compétitivité du Canada. Pour certains, le rapport présente la solution idéale, pour d'autres, il ne contient rien de nouveau et, de ce fait, devrait être mis sur les tablettes.

Certains autres affirment enfin qu'il n'est pas nécessaire d'abandonner l'extraction et la transformation des ressources, qu'il faut plutôt accroître notre efficacité à ce chapitre. Même le milieu des affaires ne peut dégager un consensus sur les défis que nous devons relever en matière de compétitivité.

Dans les semaines qui ont suivi le lancement de l'Initiative, j'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de personnes qui m'ont exprimé leurs doutes quant à l'utilité des consultations. « N'avons-nous pas déjà assez discuté ? » m'ont-ils demandé. « Doit-on encore chercher les problèmes? Ne faut-il pas plutôt chercher à les résoudre? » À ces questions je réponds que oui, nous avons déjà une très bonne idée des défis qui nous attendent. En fait, je suis certain que toutes les personnes ici présentes ont de bonnes idées sur la façon d'améliorer nos systèmes de formation, notre situation sur le plan de la R-D, et ainsi de suite. Mais même si la plupart des Canadiens étaient d'accord sur les solutions à apporter, le gouvernement fédéral ne saurait, à lui seul, résoudre tous les problèmes. Les enjeux qui font l'objet de l'Initiative de la prospérité appellent des solutions qui ne peuvent être conçues ou appliquées uniquement par un gouvernement -- qu'il soit fédéral, provincial ou territorial.

La compétitivité et la prospérité doivent faire partie d'un projet qui soit vraiment d'envergure nationale -- un projet qui engage le Canada à long terme. Pour atteindre notre objectif, il faudra que tous les intervenants s'entendent sur les mesures à prendre, non seulement les divers paliers de gouvernement, mais aussi le secteur privé, les syndicats, le milieu universitaire, ainsi que l'ensemble des Canadiens.

Nous devons certainement nous réjouir que M. David McCamus et M^{me} Marie-Josée Drouin aient accepté de coprésider le groupe directeur, dont les membres sont issus du secteur privé, qui mènera les consultations nationales et élaborera le plan d'action. Beaucoup d'entre vous savent déjà que M. McCamus est le président de Xerox Canada -- jusqu'à maintenant, la plus grande partie de sa carrière, dont les derniers dix ans à titre de président-directeur général, s'est déroulée au sein de cette entreprise dynamique et concurrentielle. M. McCamus est aussi président du Forum entreprises-universités, ce qui montre bien son engagement à l'égard des questions qui sont soulevées dans l'Initiative de la prospérité.

Depuis 1973, le nom de M^{me} Marie-Josée Drouin, une économiste de profession, a été associé à l'Institut Hudson du Canada, dont elle est, depuis un certain nombre d'années, la directrice administrative. Il ne fait aucun doute que la vaste expérience de M^{me} Drouin, acquise tant au sein du secteur privé que du secteur public, en Amérique du Nord et en Europe, constituera un atout pour le Groupe.

Les Canadiens comptent sur l'appui de l'AMC et sur celui de ses membres. Le Canada a besoin de votre aide. À ceux qui disent que nous avons déjà mené trop de consultations, que nous connaissons la nature du problème, je réponds que nous devons trouver

ensemble la solution. Nous ne voulons pas seulement donner aux gens l'occasion de dire au gouvernement ce qui ne va pas. Nous voulons plutôt susciter une discussion entre les Canadiens sur les moyens que, tous ensemble -- les entreprises, les syndicats, les employeurs, les employés, les enseignants, les parents... et les gouvernements -- nous pouvons prendre pour accroître notre compétitivité.

Il y a trois semaines, lors d'un voyage au Japon, j'ai découvert que l'incroyable réussite de ce pays reposait notamment sur la formation d'un consensus entre le gouvernement, les entreprises et les syndicats, avec les résultats que l'on connaît. Il y a 35 ans, la mention « Fabriqué au Japon » désignait un produit de piètre qualité. Aujourd'hui, elle est plutôt synonyme de haute technologie et de grande qualité.

Les obstacles au commerce à l'intérieur du marché commun canadien, le thème de la rencontre d'aujourd'hui, constituent un des défis que nous devons relever. Un marché intérieur assujéti à des restrictions ne peut qu'engendrer des entreprises moins performantes, repliées sur elles-mêmes. Par contre, un marché canadien intégré stimulera les entreprises à améliorer leur productivité et à s'ouvrir davantage au monde extérieur.

Qu'il suffise de mentionner à ce sujet les paroles prononcées par le professeur Michael Porter, de l'Université Harvard, lorsqu'il a présenté son étude sur la compétitivité du Canada : « La concurrence intérieure est très importante. Elle permet aux entreprises de progresser et les incite à exporter. »

Actuellement, les 50 plus importantes entreprises sont responsables d'au moins 20 p. 100 de notre commerce extérieur. Seulement environ un tiers des 40 000 fabricants canadiens exportent un de leurs produits, et ce, même si l'Accord de libre-échange (ALE) avec les États-Unis nous offre un accès garanti au marché le plus riche du monde. En passant, j'aimerais bien que les personnes qui prétendent que le Canada a été défavorisé par l'ALE m'expliquent pourquoi notre excédent commercial avec les États-Unis a augmenté de quelque 3,3 milliards de dollars depuis la mise en oeuvre de l'Accord en 1988, et ce malgré la récession et la force de notre dollar.

Cependant, l'importance de notre commerce extérieur -- nous arrivons au deuxième rang du Groupe des Sept à ce chapitre -- ne devrait pas nous faire oublier que les trois quarts de notre commerce, soit 72 p. 100, s'effectuent à l'intérieur de nos propres frontières, par comparaison à 28 p. 100 en ce qui a trait au commerce extérieur.

Le Canada représente le marché le plus important du Canada. Les Canadiens sont les plus importants clients du Canada. Pourtant, ces marchés sont entravés par des centaines d'obstacles

artificiels qui coûtent aux consommateurs canadiens des milliards de dollars chaque année. Comme vous le savez, l'AMC estime qu'il existe environ 500 obstacles au commerce interprovincial. De plus, elle évalue leur coût à quelque 6,5 milliards de dollars par année, soit 1 p. 100 de notre produit intérieur brut (PIB). Cela représente 1000 \$ par année pour une famille de quatre personnes.

Le coût caché est cependant beaucoup plus élevé, puisque les obstacles occasionnent une perte de confiance et un recul au chapitre des compétences et de la compétitivité, sans parler des ventes qui échappent aux entreprises canadiennes et du manque à gagner pour les travailleurs. En fait nous y perdons tous au change. Nous devons éliminer ces obstacles si nous voulons augmenter l'efficacité du marché commun canadien, mettre en place une meilleure union économique et accroître la compétitivité et la prospérité de notre pays.

Dans son rapport sur les obstacles au commerce interprovincial, l'AMC note que « si nous n'effectuons pas nous-mêmes la rationalisation qui s'impose, elle nous sera imposée de l'extérieur par nos partenaires commerciaux. »

Au moins trois éléments sont nécessaires à l'avènement d'un marché intérieur libre et intégré au sein d'une union économique. Ce sont :

- une définition claire de la portée de l'union économique et un engagement de la part de tous les partenaires quant à l'élimination des obstacles qui ne correspondent pas à cette définition;
- l'adoption de systèmes de gestion qui permettraient de gérer efficacement, et en collaboration, l'union économique, et portant notamment sur la gestion du changement, la définition des limites du marché et la conciliation des différences;
- la mise en place de systèmes de maintien et de protection de l'intégrité du marché intérieur qui sera défini.

Dans le Discours du Trône ainsi que par ses propositions constitutionnelles, le gouvernement s'est fixé comme objectif la réduction des obstacles au commerce intérieur d'ici à 1995. Cela s'applique au premier élément dont je viens de parler et figure dans les propositions qui touchent l'article 121 de la Loi constitutionnelle.

Nous devons nous poser un grand nombre de questions pertinentes, notamment sur la façon de mettre à jour la clause du marché commun, soit l'article 121 de la Constitution, pour y inclure la

libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Devrait-il exister des exceptions au marché libre en raison de la nécessité de reconnaître la question du développement régional? Comment garantir la mobilité des travailleurs pour que les entreprises aient accès à une main-d'oeuvre qualifiée?

Le gouvernement désire que les Canadiens, et notamment l'AMC et d'autres groupes concernés, lui fassent connaître leurs points de vue sur ces questions. Aucune de ces propositions n'est définitive, elles peuvent toutes être améliorées. Nous sommes impatients de travailler avec les provinces et les territoires à la formation d'un nouveau partenariat en vue d'assurer la prospérité du Canada. Si le principe qui sous-tend nos propositions est accepté, et c'est ce qui compte le plus, cela constituera un engagement en vue d'établir une véritable union économique. Le premier élément structurel du véritable marché intérieur dont j'ai fait mention tout à l'heure serait alors mis en place.

Selon un rapport de la Chambre de commerce du Canada, les obstacles au commerce interprovincial se traduisent par des contraintes à l'échelle régionale et pour l'économie nationale. Il s'agit d'un des facteurs responsables de la croissance relativement faible de la productivité du Canada. On estime que les obstacles interprovinciaux touchent de 15 à 20 p. 100 de la production de biens. On peut donc facilement imaginer que leur élimination permettra d'accroître notre compétitivité à l'échelle mondiale.

L'élaboration de systèmes de gestion efficaces, exigeant la collaboration de tous les partenaires de la Confédération, constitue le deuxième élément essentiel pour l'instauration d'un véritable marché intérieur. Nos propositions de changement à l'article 91A de la Loi de la Constitution aideraient le Canada à se doter de tels systèmes de gestion. Ceux-ci devraient contenir des mécanismes de résolution des problèmes, et permettre de prévoir les changements qui s'imposeront. Les modifications proposées à l'article 91A sont destinées à mettre en place des systèmes qui permettraient à tous les gouvernements de s'entendre sur les changements à apporter et de concilier les politiques de chacun. La création d'un mécanisme officiel qui permettrait de modifier l'union économique est également essentiel à l'établissement d'un véritable marché intérieur.

Jusqu'à maintenant, les dispositions actuelles de la Constitution n'ont permis d'accomplir que très peu de progrès, c'est le moins que l'on puisse dire, en vue de l'élimination des obstacles au commerce intérieur. Nous avons quelque peu progressé au cours des quatre dernières années, depuis la mise sur pied d'un groupe de travail intergouvernemental chargé de se pencher sur cette question.

Deux mesures importantes ont été prises au cours des dernières semaines. Premièrement, le premier ministre a annoncé qu'il avait signé l'Accord intergouvernemental relatif aux marchés publics. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont accepté que tous les marchés d'une valeur supérieure à 25 000 \$ soient ouverts à tous les soumissionnaires, sous réserve d'exemptions aux fins de développement économique.

Le nouvel Accord prévoit un mécanisme de règlement des différends et il oblige tous les gouvernements signataires à produire des rapports annuels. Cet accord ne répond pas à toutes les attentes, mais il constitue un bon point de départ. Bien qu'il porte sur les achats de biens, il ne s'étend pas encore aux secteurs de la construction et des services, qui représentent pourtant une très large part des marchés publics au pays. Nous évaluons malgré tout à environ 6 milliards de dollars les marchés publics visés par l'Accord.

Jeudi dernier, j'ai rencontré mes homologues provinciaux à Moncton. Nous avons convenu de nous réunir dorénavant tous les six mois pour faire avancer les choses plus rapidement. Nous mettrons tout en oeuvre pour ajouter le plus rapidement possible à l'Accord les secteurs des services et de la construction. En outre, j'insisterai auprès de mes collègues pour qu'ils étendent également la portée de ce dernier aux sociétés d'État et au secteur parapublic, qui regroupe les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux.

Nous avons également décidé de faire enquête sur les politiques et les pratiques qui nuisent actuellement au commerce intérieur et une fois ces politiques et pratiques relevées, de nous y attaquer en mai 1992. Pour supprimer ces obstacles, nous devons d'abord les exposer au grand jour. Si nous parvenons à le faire et à démontrer notre volonté d'éliminer les obstacles rencontrés, les Canadiens feront équipe avec nous.

Dans l'intervalle, les Canadiens veulent savoir pourquoi il est impossible de se procurer ici même à Toronto une bière brassée au Nouveau-Brunswick, alors que cette bière compte parmi les importations les plus vendues dans chacun des 50 États américains. Ils trouvent inacceptable que l'on ne puisse utiliser les briques fabriquées dans une province sur les chantiers de construction d'une autre province. Ils ne voient pas l'utilité d'obliger les fabricants de fils et de câbles à s'établir dans une province donnée pour obtenir des contrats des entreprises provinciales de services publics et de téléphone.

Ils prennent conscience de la réglementation excessive au pays en apprenant que les camions qui transportent des marchandises d'un océan à l'autre doivent obtenir dix autorisations différentes, en plus de se conformer aux règlements de chacune des provinces qu'ils traversent.

Laissez-moi vous donner un seul exemple précis, qui concerne justement la ville de Toronto. Au moment de la construction du SkyDome, les entrepreneurs avaient décidé de faire installer deux chaudières de 1 000 chevaux-vapeur par une entreprise de la Saskatchewan. La préférence du gouvernement pour les produits locaux les a cependant obligés à opter plutôt pour quatre chaudières fabriquées en Ontario, de 500 chevaux-vapeur chacune, dont le prix était considérablement plus élevé.

En fait, tandis que nous éliminons progressivement la majorité des obstacles au commerce avec les États-Unis, en vertu de l'ALE, ainsi qu'un grand nombre d'autres obstacles dans le cadre du GATT, nous courons le risque que des étrangers en viennent à obtenir un meilleur accès au marché canadien que celui dont jouissent les Canadiens eux-mêmes. Après tout, les Canadiens n'ont-ils pas le droit de jouer à armes égales, du moins au Canada?

L'élimination des obstacles au commerce se fait lentement - beaucoup trop lentement - et tous les groupes visés - gouvernements, entreprises et syndicats - ne sont pas au bout de leurs peines. Lorsque nous aurons franchi les deux premières étapes essentielles à la création d'une union économique efficace, nous devons passer à la troisième, qui consiste à mettre en place un mécanisme permettant d'assurer l'intégrité du marché intérieur et d'empêcher la création de nouveaux obstacles. Le secteur privé est bien sûr un élément essentiel de cette démarche, puisqu'il peut se plaindre de l'établissement de nouveaux obstacles. Vous avez peut-être d'excellentes suggestions à formuler en ce qui a trait aux changements institutionnels qui contribueraient à assurer l'intégrité recherchée. Les gouvernements pourraient établir un tribunal chargé d'étudier les plaintes et de faire modifier les politiques qui suscitent de nouveaux obstacles. La réalisation de cet objectif exigera la plus grande collaboration intergouvernementale possible et il est tout à l'avantage des personnes présentes de favoriser et d'appuyer une telle collaboration.

Pour persister dans notre résolution initiale de supprimer les obstacles existants, nous devons compter à la fois sur une détermination politique et sur un engagement soutenu de la part du secteur privé. Le maintien de l'intégrité du marché est essentiel au maintien de l'avantage concurrentiel que nous assure cette intégrité.

Notre projet de renforcement de l'union économique canadienne a soulevé beaucoup de controverses. Certains qualifient ce projet de trop radical et craignent que nous en profitions pour mettre la main sur de précieux atouts provinciaux tant dans le secteur privé que public. Certains sont même allés jusqu'à parler de prise de pouvoir fédérale. Il n'en est rien.

Toutefois, un examen attentif du projet révèle que même si le gouvernement fédéral avait le pouvoir exclusif d'adopter des lois pour améliorer l'union économique, ce pouvoir serait partagé en ce sens qu'il exigerait l'approbation de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population, conformément à la procédure de modification de la Constitution. Et là encore, les provinces dissidentes pourraient se soustraire à l'application des nouvelles lois.

Certains n'y voient qu'une tentative du gouvernement fédéral pour s'appropriier plus de pouvoirs. Encore une fois, il n'en est rien. Mais si ce mécanisme de collaboration leur semble inacceptable, alors c'est leur devoir de proposer aux Canadiens une solution efficace, qui permette l'avènement d'une véritable union économique. Tout comme l'Europe, le Canada devrait pouvoir compter sur un tel mécanisme. Nous souhaitons améliorer l'ensemble des propositions et nous accueillons avec joie toutes les suggestions constructives que veulent bien nous soumettre les administrations provinciales et territoriales, les nombreux groupes visés, ainsi que les simples citoyens. Nous prévoyons que des modifications y seront apportées lorsque le gouvernement présentera un projet officiel au début de 1992.

Les conséquences d'un éventuel éclatement du pays suscitent de nombreux commentaires, et avec raison d'ailleurs. D'après les estimations du Conseil économique, dont vous avez tous pris connaissance, j'en suis certain, la souveraineté du Québec assortie d'une forme d'union économique coûterait 1 800 \$ par année à la famille québécoise moyenne, ce qui équivaldrait à une hausse d'impôt provincial de 5 milliards de dollars. Le Conseil n'était pas en mesure d'évaluer le coût d'une séparation complète, sans union économique.

Je préférerais cependant vous entretenir de ce que nous aurions à gagner en demeurant unis plutôt que des risques inhérents à un éventuel démantèlement du pays. Pensons simplement à ce que nous avons accompli ensemble jusqu'ici.

Pendant le siècle et quart qui s'est écoulé depuis la Confédération, la société rurale de quatre millions de personnes que nous formions s'est transformée en une puissance industrielle et commerciale mondiale de 27 millions d'habitants.

Nous avons bâti la septième économie industrielle en importance au monde, même si nous ne venons qu'au 31^e rang pour ce qui est de notre population. Nous sommes classés deuxième à l'échelle mondiale pour notre niveau de vie et troisième pour notre taux de productivité, calculé d'après la production par ouvrier. Nous venons au deuxième rang des pays du G-7 et au septième rang des pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de

développement économiques) en ce qui a trait au taux de croissance que nous affichons depuis 1961.

Nous occupons également le deuxième rang des pays du G-7 pour ce qui est du taux de croissance de l'investissement au cours des 30 dernières années. Nous affichons aussi, pour la même période, le taux de création d'emplois le plus élevé de tous les pays de l'OCDE, notre taux moyen de croissance de 2,5 p. 100 représentant le double de celui de l'OCDE. En outre, d'après les Nations Unies, le Canada vient au deuxième rang à l'échelle mondiale pour la qualité de vie de ses habitants. Au cours de la présente décennie, quelque 10 millions de personnes se renseigneront sur la possibilité d'émigrer chez nous. Si nous sommes rendus aussi loin, c'est parce que nous avons profité pleinement de nos ressources naturelles abondantes, de notre stabilité politique et de notre niveau de scolarité élevé.

Notre réussite passée n'est cependant pas garante de notre prospérité future. Dans un monde incertain, la stabilité n'est pas une chose assurée. Comme le laisse entendre M. Porter, nous ne pouvons plus compter autant sur nos ressources naturelles lorsque le reste du monde attend sa prospérité des industries axées sur les connaissances.

En Europe, après 1992, les biens, les services et les capitaux circuleront plus librement entre les douze pays membres de la Communauté qu'ils ne le font actuellement entre les douze provinces et territoires de notre pays.

La Commission européenne a estimé que la création du marché intérieur prévu en Europe pour 1992 haussera d'au moins 6,5 p. 100 le revenu moyen des Européens. L'union monétaire européenne devrait elle aussi accroître les revenus d'un autre 5 à 10 p. 100. S'il s'agissait de n'établir que maintenant une union économique et monétaire au Canada, nous pourrions supposer, d'après les estimations de la Communauté européenne, que cette union se traduirait par une augmentation de 11,5 à 16,5 p. 100 du niveau de vie du Canadien moyen, soit entre 11 000 et 16 000 \$ pour une famille de quatre personnes.

Voilà qui constitue une excellente raison pour améliorer plutôt que détruire notre union fructueuse.

Les Pères de la Confédération ont stipulé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que « tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront, à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces ».

La libre circulation des biens dans notre pays n'en demeure pas moins entravée par des centaines d'obstacles. Le coût à court terme de ces obstacles peut être évalué en dollars, tandis que

leur coût à long terme est affaire de compétitivité. La Chambre de commerce a fait remarquer que les obstacles au commerce interprovincial peuvent amener les entreprises - et surtout celles qui n'exportent aucun produit - à dépendre artificiellement du gouvernement et faire en sorte qu'elles soient mal équipées pour repousser la pénétration internationale de nos marchés intérieurs. Ils empêchent également la création d'alliances stratégiques avec des entreprises d'autres régions du Canada, ce qui serait pourtant une première étape logique à franchir avant de s'attaquer au marché mondial.

Les membres d'une commission royale en sont déjà arrivés à la conclusion suivante : « Rien ne devrait faire obstacle à la liberté de commerce, d'investissement et de circulation des travailleurs au Canada. » Cette recommandation a été formulée par la Commission Rowell-Sirois... en 1940.

Un demi-siècle plus tard, nous nous efforçons toujours d'atteindre les quatre objectifs visés - libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux - au sein de notre propre marché commun. Le programme que j'ai proposé définira, je l'espère, le cadre d'action nécessaire à la création d'une union économique efficace au Canada. Nous pourrions nous doter d'une telle union en combinant une certaine dose de volonté politique aux pressions exercées par toutes les personnes présentes.

Que pouvez-vous faire pour relever ce grand défi de la compétitivité? Nous ne pouvons pas supprimer les obstacles au commerce sans les avoir d'abord relevés. L'un des principaux problèmes rencontrés dans notre recherche des obstacles est qu'un grand nombre d'entre eux ne sont jamais exposés au grand jour. Je demande donc à chacun de vous de les mettre en évidence pour que nous puissions nous rendre compte à quel point ils sont onéreux. Je ne dis pas que les restrictions sont toutes mauvaises, mais nous devons recenser celles qui n'ont plus de raison d'être, pour que nous les éliminions. Je vous demande d'analyser à fond votre façon de travailler et de relever les obstacles rencontrés dans vos activités courantes, et de dresser, par ordre de priorité, la liste de ceux qui soulèvent le plus de problèmes. J'ai besoin de savoir à quels obstacles nous devons nous attaquer en premier et ces renseignements, ils me les faut d'ici au printemps.

Des fonctionnaires consulteront les associations de gens d'affaires et feront d'autres types de recherche pour relever les obstacles au commerce. Faites-leur directement part de vos préoccupations ou communiquez-les aux responsables des consultations sectorielles qui se tiendront bientôt dans le cadre de l'Initiative de la prospérité.

Je sais que certains Canadiens - et même quelques-unes des personnes présentes - s'inquiètent de l'avenir sans la présence

de ce qu'ils en sont venus à considérer comme des obstacles protecteurs. Je dis à ces personnes que l'élimination des obstacles au commerce intérieur nous donnera accès au meilleur et au plus important de tous les marchés : notre propre pays. Je suis persuadé que nos entreprises deviendraient alors plus compétitives et mieux en mesure de se tailler une place sur le marché mondial, où la concurrence se fait de plus en plus forte. En créant une union économique intégrée et efficace, nous profiterions tous de la force de nos entreprises au pays, puisque leur compétitivité engendrerait la richesse dont le Canada a besoin pour être une société humanitaire.

Le Canada est l'un des meilleurs exemples de réussite à l'échelle mondiale. Nous aurions tout intérêt à demeurer ensemble et à former un seul pays plutôt que deux. Nous tirons une grande force de nombreux facteurs : notre nombre - 27 millions de Canadiens se serrant les coudes dans la partie nord du continent; des pressions que nous exerçons en vue de la réussite de l'Uruguay Round; des relations commerciales avec nos partenaires américains; de la négociation d'un accord de libre-échange à l'échelle de toute l'Amérique du Nord; ainsi que de nos rapports avec les pays de la Nouvelle Europe et de la région du Pacifique.

Voilà l'essentiel des propositions du gouvernement pour renforcer l'union économique canadienne, et voilà également l'essentiel de l'Initiative de la prospérité. Pour être concurrentiels au sein de la nouvelle économie mondiale, nous devons former un Canada uni.

Ne vous y trompez pas, nous entrons dans une période critique de l'histoire du Canada. Les décisions que nous prendrons pendant la prochaine année influenceront sur l'évolution de notre pays tout au long du prochain siècle. Nous devons prendre les bonnes décisions, soit celles qui créeront un Canada à la fois uni et prospère.

Je vous remercie de votre attention.